

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 18 DÉCEMBRE 2024**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PARTICIPAZIONE DI L'AGENTI À U MUNTANTE DI  
L'ABBUNAMENTU À UNIPOCHI DI PARCHEGHJI À E  
SPESE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**PARTICIPATION DES AGENTS AU MONTANT DE  
L'ABONNEMENT AUX DIFFÉRENTS PARKINGS PRIS EN  
CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La Collectivité de Corse disposait jusqu'en 2023 de deux abonnements auprès de communes permettant le stationnement des agents au sein de parkings payant faute d'aire de stationnement suffisant et sur des territoires en tension :

- AIACCIU : 135 places de stationnement annuelles au Parking DIAMANT
- L'ISULA : 18 places de stationnement sur 7 mois

Comme suite aux travaux de réaménagement du parking du DIAMANT, il a fallu revoir le nombre d'abonnements disponibles.

En effet, la commune a réduit son offre de 135 places à 45, et a proposé en contrepartie 90 places au Parking de la Miséricorde avec la possibilité de prendre une navette gratuite de 6h30 à 20h00 avec une dépose en centre-ville.

À cette occasion, il a pu être constaté que le régime applicable aux bénéficiaires de ces places de stationnement n'était pas équitable entre les agents relevant de l'ex-Département de la Corse-du-Sud et ceux relevant de l'ex-Collectivité territoriale de Corse.

En effet, seuls les premiers participaient à cet abonnement à hauteur de 10 €/mois sur la base d'une autorisation de prélèvement à laquelle est ajoutée un avantage en nature pour un montant de 80 €/mois.

Il est à noter que pour le parking de L'ISULA aucune participation n'a été mise en place.

Aussi, il vous est proposé d'harmoniser les règles applicables à cet avantage en fonction des modalités de stationnement offertes.

Un tableau récapitulatif vous est joint en annexe, explicitant les coûts supportés par la Collectivité sur le programme 6151 « Administration générale », les modalités de participation relevées en 2023 et 2024, et les propositions pour 2025.

Conformément à la jurisprudence de la Cour des Comptes qui stipule que tout avantage accordé à un fonctionnaire par la Collectivité employeur doit être déclaré, je vous propose les modalités de participation suivantes pour les différents bénéficiaires d'un stationnement payant au sein d'un parking communal :

- AIACCIU - Parking DIAMANT : Retenue de 10 € et avantage en nature de 80 €

- AIACCIU - Parking de la Miséricorde : Retenue de 10 € et avantage en nature de 63 €
- L'ISULA - Parking communal : Retenue de 10 € et avantage en nature de 21 €.

La participation pécuniaire des agents est basée sur le fait que ces derniers bénéficient du stationnement les nuits et les week-ends.

Le choix des agents bénéficiant de ces stationnements est fonction, d'une part de leur site d'affectation, et d'autre part de leur résidence personnelle.

Actuellement sur BASTIA, il n'existe aucune mesure de stationnement équivalente puisque le parking du Palazzu / Préfecture permet aux agents du centre-ville de stationner.

Pour autant, une étude sera menée pour appréhender les difficultés éventuelles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.